

**RÉPONSE – QE 012 B – 26.03**

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 012 – 26.03**

déposée par Monsieur Gilles-Olivier BRON, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**UNE MEILLEURE DESSERTE DE LA ZONE DE DETENTE DU MOULIN PAR LES TPG ?**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente question écrite (QE) demande d'aménager un arrêt supplémentaire à proximité du chemin du Moulin-des-Frères pour desservir la zone de détente au Moulin, très fréquentée en période estivale.

Comme évoqué par le texte introductif de la présente question écrite, le projet de bus à haut niveau de service BHNS-GVZ, porté par l'Office cantonal des transports, prévoit de déplacer l'arrêt « Châtelaine » au droit du carrefour de l'Écu – afin de le rapprocher à terme de la future halte RER de Châtelaine et du bâtiment Concorde Espace Culture –, de fusionner les arrêts « De-Sauvage » et « Bois-des-Frères » et de déplacer l'arrêt « Bois-des-Frères » à l'ouest de l'intersection avec la route du Bois-des-Frères.

La proposition ici discutée pourrait s'avérer pertinente le jour où le secteur des pétroliers entamera sa mutation, ce qui augmentera la densité d'emplois de celui-ci. A cette échéance, il conviendra de bien réfléchir à l'insertion des arrêts le long de la route de Vernier cantonale. En effet, si l'aménagement de ces arrêts devait se faire aujourd'hui, des conflits d'usage et des problématiques de sécurité se poseraient : en entrée de ville, la voie bus actuelle permettrait effectivement l'aménagement d'un arrêt et d'un trottoir séparé de la piste cyclable, ainsi que la création d'une zone d'attente pour les usagers des transports en commun ; en revanche, tel ne serait pas le cas en sortie de ville, où la mise en place d'un arrêt bloquerait les voitures et où l'étroitesse du trottoir et de la piste cyclable ne permettrait pas l'aménagement d'une zone d'attente.

A moyen terme et étant donné que les réflexions sur les aménagements du projet de BHNS-GVZ dans ce secteur devront reprendre dans quelques années, il est proposé d'intégrer la demande soulevée par la présente question écrite dans le cadre de l'élaboration du projet du secteur 3 du BHNS-GVZ.

La question écrite QE 012 – 26.03 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif



Vernier, le 18 mai 2026